

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

PILOTE & PASSAGERS

Circuit de Charade

Dans le cadre de la journée organisée par la société GCK Charade – Charade Super Show 2026

En date du

Je soussigné Mr/ Mme

Né(e) le..... À.....

Adresse postale :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

N° de permis de conduire :

Déclare renoncer à tout recours tant à l'encontre de GCK CHARADE que de l'ORGANISATEUR de la journée, ainsi que leurs partenaires en cas de dommage causé par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, survenant au cours du roulage effectué à la date mentionnée ci-dessus sur le Circuit de Charade.

Je certifie également :

- Être titulaire du permis de conduire en cours de validité
- Être en bonne santé et n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique du sport automobile,
- Ne souffrir d'aucune maladie ou handicap de nature à exposer ma propre sécurité ou celle des autres participants.
- Ne pas avoir consommé d'alcool, drogue ou médicament pouvant altérer la conduite avant de prendre la piste.
- Avoir la pleine possession de mes facultés mentales et physiques,
- Avoir pleine conscience des risques liés à la conduite sur circuit fermé,
- Ne pas rechercher, en cas d'accident, la responsabilité d'un ou des autres participants.

En outre, je certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la piste adressé avant le roulage et avoir assisté au briefing dispensé le jour de l'évènement, et à respecter scrupuleusement les règles de sécurité présentées.

Le port du casque, des gants, de la combinaison (auto et moto) et de la ceinture de sécurité (auto) sont obligatoires en piste.

Conformément à la réglementation en vigueur, je déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 du Code du sport rappelées ci-après en matière « d'assurance individuelle accident » et de l'intérêt à souscrire ce type de garantie. Article L.321-4 du Code du sport : « Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ».

Je déclare que moi-même et mon passager sommes assurés contre tout sinistre de quelque nature que ce soit, causé à nous-mêmes ou à des tiers et que mon contrat d'assurance ne mentionne pas de clause de non garantie en cas d'utilisation hors compétition, de mon véhicule sur circuit ouvert à la circulation ou par défaut avoir contracté une assurance responsabilité civile circuit.

Je déclare également avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures d'assurances obligatoires, notamment en matière de « responsabilité civile » pour tout dommage causé aux tiers

Je m'engage à régler à GCK Charade ou à l'ORGANISATEUR, sur place lors de ma présence au Circuit de Charade, toute facture liée aux dommages occasionnés aux infrastructures avec mon véhicule (clôtures, cônes, piste, barrières...).

Objet	Prix TTC
Cône du Lübeck	25 €
Sac d'absorbant (25 L)	35 €
Pile de pneus (l'unité)	150 €
Extincteur (9kg)	150 €
Pied de rail (l'unité)	500 €
Rail (m.l.)	1 000 €
Grillage FIA (m.l.)	1 800 €
Mur béton (m.l.)	3 000 €

Je comprends que ce document est une décharge de responsabilité et une renonciation à tous recours et que j'ai bien pris connaissance du règlement de la piste et du briefing de sécurité.

J'autorise GCK CHARADE à réaliser tout enregistrement de mon image et/ou de ma voix, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, et à reproduire et diffuser lesdits enregistrements par quelque procédé que ce soit sur tout support et en particulier sur ses supports digitaux (sites internet, applications web, réseaux sociaux...), ses brochures et plaquettes commerciales et promotionnelles, les vidéogrammes, à des fins promotionnelles, publicitaires, illustratives ou informatives. La présente cession de mes droits à l'image est valable pour le monde entier et pour une durée de trois ans, et intervient à titre gratuit au bénéfice exclusif de GCK Charade, 38 route de Manson, 63122 Saint Genès Champanelle.

CHARADE SUPER SHOW

20 & 21 juin 2026

FINALISATION DE L'INSCRIPTION

REGLEMENT ROULAGE

Article 1: Définition

Dans le cadre de l'évènement Charade Super Show organisé le samedi 20 juin et dimanche 21 juin 2026 au circuit de Charade, l'organisateur GCK Charade propose des sessions de roulages, ouvertes aux berlines/GT, monoplaces et prototypes (plus de 2 litres et moins de 2 litres), prestige cars et motos, sous réserve de sélection par l'organisateur selon plusieurs critères définis dans l'article 2.

Celles-ci auront lieu sur le circuit de Charade, circuit réglementé par l'arrêté préfectoral n° 2024-00052 et sous licence de parcours FFSA n°008 jusqu'au 10 juin 2028.

L'organisateur rappelle que ce roulage n'est en aucun cas une compétition, mais une simple démonstration de véhicules sur un circuit fermé à la circulation.

Aucun chronométrage ni aucun classement ne seront effectués.

Article 2 : Véhicules admis et sélection

Seront éligibles à participer, en priorité les véhicules de compétition, les véhicules à caractère sportif et insolite, selon jugement de l'organisateur, faisant partie des catégories berline/GT, prestige cars et monoplaces et prototypes (plus de 2 litres et moins de 2 litres). Les critères de sélection seront en fonction du modèle du véhicule, son année de construction, sa motorisation ainsi que son esthétique.

Les véhicules doivent être en bon état de présentation et de fonctionnement.

L'organisateur répartira les véhicules sélectionnés par séries, en fonction des types de véhicules participants à la manifestation, pour respecter une certaine homogénéité et assurer la sécurité en piste. Chaque participant se devra de respecter la répartition effectuée par l'organisateur.

Article 3 : Obligations des pilotes

Chaque pilote s'engage, par son inscription au roulage automobile proposé dans le cadre du Charade Super Show, à se conformer au règlement de la piste.

GCK Charade

38 route de Manson 63122 Saint Genès Champanelle

892 499 989 000 10 – TVA intracommunautaire FR 558 924 99 989 – RCS Clermont-Ferrand 892 499 989

3.A – Equipement des pilotes

Également, pour des questions de sécurité, sont obligatoires les équipements suivants :

- Casque homologué au minimum à la norme CE (casque intégral si le véhicule ne possède pas de pare-brise)
- Chaussures fermées
- Vêtements longs couvrants les bras et les jambes

Pour les véhicules de compétition, sont obligatoires les équipements conformes aux règles techniques de sécurité 2026 de la FFSA.

Article 4 : Contrôle des véhicules

Les véhicules devront être en bon état et ne pas présenter de fuites d'huile ou autres fluides. Les pneus sont libres mais devront être dans un état d'usure normal.

Un examen visuel sera effectué sur l'état général. Ces contrôles ne se substituent pas à la responsabilité première du participant qui est tenu de s'assurer de l'efficacité des systèmes de freinage et de direction.

L'organisateur pourra sans restituer le droit d'inscription refuser l'entrée sur le circuit si l'état du véhicule est incompatible avec la sécurité de l'équipe organisatrice et des autres participants.

Chaque voiture accédant à la piste devra obligatoirement avoir un crochet de remorquage.

Article 5 : Déroulé des roulages

Tout véhicule entrant en piste devra être muni du sticker d'identification de la session de roulage (apposé sur le pare-brise), qui lui aura été remis par les organisateurs. Seuls les véhicules munis de ce sticker seront admis en prégrille.

Le conducteur devra porter le bracelet qui lui aura été remis.

Les horaires de prégrille et d'accès aux paddocks, ainsi que les informations détaillées concernant les procédures de stationnement et de départ seront communiqués ultérieurement. Nous vous demanderons de les lire attentivement et de les respecter.

Tout véhicule qui ne serait pas en place sur la prégrille indiquée dans lesdits documents à l'heure de convocation ne pourra prendre le départ et ne pourra exiger un remboursement de son inscription.

Stationnement :

Dans chaque inscription est compris le stationnement du véhicule sur le site du circuit de Charade dès le samedi matin et pour toute la durée de la manifestation (soit dimanche 18h). **Aucune sortie du site ne sera possible avant la fin de l'évènement pour les véhicules qui y seront stationnés.**

Article 6 : Respect du règlement

Conformément au formulaire de demande d'inscription, chaque participant s'engage à respecter le règlement de l'évènement.

Drapeaux et feux principaux :



Drapeau / feu jaune :

Danger en piste, vitesse adaptée et dépassements interdits.



Drapeau / feu bleu :

Vous vous apprêtez à vous faire dépasser par un véhicule plus rapide, cédez le passage.



Drapeau / feu noir :

Arrêt au stand obligatoire à la fin du tour



Drapeau / feu vert :

La piste est libre de tout danger. Dépassements autorisés.



Drapeau / feu rouge :

Arrêt au stand obligatoire à la fin du tour.



Drapeau / feu damier :

Vous vous apprêtez à entamer le dernier tour de piste avant le retour aux stands. Réduisez votre vitesse.

Article 7 : Assurance de l'organisation

GCK Charade, société organisatrice de la journée, souscrira une assurance réglementaire de responsabilité civile organisateur imposée par la nature de la manifestation (article 11, décret 2006-554 du 15 mai 2006). Nous rappelons néanmoins qu'il est essentiel que chacun des véhicules participant à la manifestation soit assuré par son propriétaire pour la pratique de la piste.

Article 8 : Encadrement de la manifestation

Le responsable du départ et les commissaires de piste chargés de veiller à la sécurité des participants sur le tracé du circuit sont, des bénévoles, le personnel de GCK Charade ainsi que les commissaires de l'Association Sportive Automobile Club Auvergne.

Un médecin sera présent sur la manifestation et disposera du matériel de premiers secours et de réanimation. Une équipe de secouristes ainsi qu'une ambulance équipée seront également présentes au départ.

Quelles que soient leur fonction, les décisions des encadrants de la manifestation devront être respectées. L'organisateur se réserve le droit d'écourter la séance en cas de non-respect des consignes de sécurité en piste.

Article 9 : Dispositions particulières

Annulation de la manifestation du fait de l'organisateur.

Si pour des raisons de force majeure, la manifestation devait être annulée, les droits d'engagement seraient remboursés.

Non-participation à la manifestation d'un engagé.

GCK Charade

38 route de Manson 63122 Saint Genès Champanelle

892 499 989 000 10 – TVA intracommunautaire FR 558 924 99 989 – RCS Clermont-Ferrand 892 499 989

Tout pilote engagé ne pouvant participer à l'événement pour des raisons de force majeure (maladie, accident, panne de son véhicule) devra avertir l'organisateur par lettre recommandée au plus tard le 1^{er} juin 2026. Son droit d'engagement lui sera alors restitué.

À défaut, ou passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

En effectuant mon inscription à l'une des sessions des roulages automobiles du Charade Super Show des 20 et 21 juin 2026, je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et déclare m'y soumettre sans restriction.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

En m'inscrivant au roulage organisé par GCK Charade à l'occasion du Charade Super Show les 20 et 21 juin 2026, je certifie avoir lu et accepté la décharge de responsabilité du circuit de Charade, me conformer au règlement ci-joint, dont je reconnais avoir pris connaissance, et décharger la société GCK Charade de toute responsabilité.

Je participe de ma propre initiative à ces activités de conduite sur piste, en ayant pleinement conscience des risques inhérents à la conduite de véhicules à moteur sur le Circuit de Charade, en tant que conducteur, ainsi que pour mes passagers.

Je certifie que le véhicule que j'utilise dans le cadre du roulage organisé par la société GCK Charade sera sous ma responsabilité pleine et entière et je m'engage à faire mon affaire personnelle des dommages matériels subis par mon véhicule tout comme des dommages corporels que je pourrais subir à son volant.

J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble du présent document, et en accepter le contenu.

Fait à

Signature

(Précédée de la mention « bon pour accord »)

Le

GCK Charade

38 route de Manson 63122 Saint Genès Champanelle

892 499 989 000 10 – TVA intracommunautaire FR 558 924 99 989 – RCS Clermont-Ferrand 892 499 989